



Le Maire de Poisat

à

Poisat, le 13 mars 2019

Le Conseil municipal de la commune de Poisat (Isère), s'est réuni en séance publique le **lundi 11 mars 2019** à 20 heures, salle du Conseil.

Étaient présents : M. Ludovic Bustos, Maire ; Mme Micheline Burgun, MM. Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Mmes Marie Chaix, Isabelle Pigeon, adjoints ; M. Paul de Saintignon, Mmes Nelly Pugnale, Martine Donnet, MM. Hervé Fanton, Éric Arnol, David Wager, Mme Sandrine Menduni, M. Grégory Gabrel, Mme Zohra Abdiche, M. Jean-Philippe Di Gennaro, Mme Nathalie Lombardo, M. Romuald Viande, conseillers municipaux.

Absent : M. Thierry Luciani

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : M. Claude Sirand ;

Le compte rendu du Conseil municipal du 21 janvier 2019 n'appelle aucune remarque.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité.

ADMINISTRATION

Présentée par M. le Maire,

- L'élection des représentants du Conseil municipal au Conseil d'Administration du CCAS. Sont élus comme membres Mmes Martine Donnet, Marie Chaix, Nelly Pugnale, MM. Paul de Saintignon, Romuald Viande et Jean-Philippe Di Gennaro ;

Présentées par Mme Micheline Burgun, adjointe déléguée,

- La désignation de M. Romuald Viande, conseiller municipal, en qualité de membre élu des comités consultatifs « Education » et « Culture & Festivités » ;
- La désignation de M. Romuald Viande, conseiller municipal, en qualité de membre suppléant auprès du SYndicat Mixte d'Actions GERontologiques (SYMAGE) ;

FINANCES

Présentés par M. Paul de Saintignon, conseiller municipal,

- **Le Compte de Gestion 2018** du budget communal dressé par le receveur et adopté à l'unanimité des présents ;
- **Le Compte Administratif 2018**

Considérant que le Maire ne peut présider la séance lors du vote du Compte Administratif, Mme Micheline Burgun, adjointe, est élue à cet effet.

Le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Budget communal :

Excédent de fonctionnement : 405 096.57 € ;

Excédent d'investissement : 125 595.80 € ;

M. Ludovic Bustos, Maire, ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote, le Compte Administratif 2018 est approuvé à l'unanimité des présents.

- **L'affectation de l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif 2018** de la commune soit 405 096.57 €, au financement des dépenses d'investissement pour 170 000 € (art 1068 du BP 2019) et le reste, soit 235 096.57 € étant repris en section de fonctionnement (chapitre 002) ;
- **Les taux d'imposition 2019**, identiques à ceux de 2018
 - Taxe d'habitation : 12.94 %
 - Taxe foncier bâti : 30.66 %
 - Taxe foncier non bâti : 85.15 %
- **Le budget communal 2019**
 - Fonctionnement : 2 170 250 €
 - Investissement : 1 249 400 €
- La réévaluation du tarif relatif au branchement électrique de la Place des Platanes à 4€ par jour d'utilisation, à compter du 1^{er} avril 2019 ;

AFFAIRES SCOLAIRES

Présenté par Mme Nelly Pugnale, conseillère municipale,

- Le recrutement d'un fonctionnaire dans le cadre d'une activité accessoire, pour le projet musical 2018/2019 de l'école élémentaire sur le thème « musique et cinéma » ;

RESSOURCES HUMAINES

Présenté par Mme Micheline Burgun, adjointe déléguée,

- Le mandat donné au Centre De Gestion de l'Isère afin de lancer une consultation sur la protection sociale complémentaire (complémentaire santé, prévoyance) avec participation employeur ;

INFORMATIONS

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les membres du Conseil de la signature :

- D'un contrat pour l'entretien du système intrusion et contrôle d'accès de certains bâtiments communaux avec la société A2CT, pour une durée d'un an renouvelable deux fois (2 400€ HT/an) ;
- D'un contrat pour le contrôle technique (2 520€ TTC) et d'un contrat de coordination sécurité protection santé (2 100€ TTC) avec APAVE SUDEUROPE, dans le cadre du projet d'extension et d'accessibilité de l'espace Léo Lagrange ;
- D'une décision pour l'adhésion de la commune au contrat territorial pour la jeunesse sur le territoire de l'agglomération grenobloise 2019-2021, mis en place par le département de l'Isère ;
- D'une décision pour le renouvellement de l'adhésion de la commune à l'ADPA (100€).

Le Maire,
Ludovic BUSTOS